



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Madame Bety WAKNINE

Directrice générale

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Réf. DU : 04/PFD/689804 (corr. : J. De Bruyne)

Réf. CRMS : AA/EB/BXL21369_630_Stuyvenberg

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Objet : BRUXELLES. Rue des Horticulteurs, 89 / Médori, 20 / du Mont Saint-Alban – Site du Stuyvenberg. Demande de permis portant sur la démolition de l'ensemble des serres et de la galerie, reconstruction de certaines d'entre elles, rénovation et extension du pavillon Médori, réaménagement des jardins ainsi que des accès « Horticulteurs » et « Mont Saint-Alban »

Avis de la CRMS

Madame la Directrice générale,

En réponse à votre courrier du 31/10/2018, nous vous communiquons *l'avis défavorable* formulé par notre Assemblée en sa séance du 05/12/2018.

Étendue de la protection

La majorité des constructions du site du Stuyvenberg sont antérieures à 1932 et, de ce fait, inscrites à l'Inventaire du Patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale. Par ailleurs, le site abrite plusieurs arbres remarquables dont les n^{os} 5400, 6300, 6303, 6318, 6319, 6320, 6321 et 6322 localisés dans l'emprise du projet¹. Enfin, la zone concernée par la demande n'est pas située en ZICHEE mais bien reprise au PRDD dans un Périmètre d'Embellissement et de Mise en Valeur du Patrimoine.

Historique et description du bien²

Le site du Stuyvenberg est un ensemble horticole composé de maisons de jardiniers côté rue Médori et de serres à l'arrière, conçues pour le roi Léopold II par l'architecte Henri Maquet et l'architecte-paysagiste Émile Lainé, et érigées en 1896-1898.

Le long terrain perpendiculaire à la rue des Horticulteurs sur lequel s'implante l'ensemble des serres du Stuyvenberg a été acquis dans les années 1890 par Léopold II – en même temps notamment que le site des futurs Jardins du Fleuriste – pour en faire une prolongation du domaine du Stuyvenberg, situé juste au nord. Il souhaitait y créer un établissement horticole où seraient cultivées les plantes et fleurs destinées aux propriétés royales. Côté rue Médori est conçue, dans l'axe et en retrait, une double maison flanquée d'ailes basses et, latéralement, deux autres à front de rue. Elles doivent abriter le fleuriste des serres, ainsi que les jardiniers du roi.

¹ Voir [<https://mybrugis.irisnet.be/brugis/#/>] et [<http://www.arbres-inventaire.irisnet.be/index.php>].

² RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, « Serres du Stuyvenberg », dans *Inventaire du Patrimoine architectural*, [http://www.irismonument.be/fr.Bruxelles_Laeken.Rue_Medori.60.html], consulté le 11/12/2018.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



Fig. 1. Plan des serres du Stuyvenberg et des futurs Jardins du Fleuriste, signé par Lainé et daté de 1897. Archives du Palais royal, n. 3532.

En 1909, le roi décède et, vers 1913, la Donation royale confie la gestion des serres à L.-J. Draps-Dom, successeur de l'établissement d'horticulture du même nom, exproprié en 1910 pour l'agrandissement de la caserne de l'autre côté de la rue. Au début des années 1950, la gestion du site est confiée au Service du Plan vert, dépendant de l'État belge, qui y cultive les plantes destinées aux parcs bruxellois. À partir de 1993, c'est Bruxelles Environnement-IBGE qui gère les serres. Désaffectées quelques années plus tard, celles-ci attendent aujourd'hui d'être rénovées.

Les serres ont été construites par l'architecte Henri Maquet. Implantée parallèlement à la rue Médori, l'ancienne orangerie à structure métallique est suivie de dix-huit autres serres, plus petites, à soubassement de briques et structure de bois raidie par des fermettes métalliques à enroulements. Elles sont reliées au nord par une longue galerie en demi-berceau de mêmes matériaux que l'orangerie. Cette galerie communique, via une porte métallique vitrée à arc en plein cintre, avec un escalier menant aux Jardins du Fleuriste. Aux deux extrémités des serres était prévu un bâtiment à usage de chaufferie. Une haute cheminée de briques de plan rectangulaire (tardive) se dresse à proximité de l'escalier. Aux extrémités des serres en peigne, se trouvent encore six serres semi-enterrées. La galerie se prolongeait jadis jusqu'au bout de la parcelle, où elle formait un retour. À cet endroit se trouvent aujourd'hui des constructions en L des années 1950-1960. Le pavillon Médori, quant à lui, est réalisé avec un soubassement en pierre de taille et une maçonnerie en brique terre cuite de ton rouge-brun tandis que la toiture est réalisée en ardoises de ton anthracite.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
Analyse de la demande

Le projet « Serres du Stuyvenberg » s'inscrit dans la volonté de compléter le maillage vert entre le site de Tour & Taxis et les Jardins du Fleuriste. Le site est actuellement utilisé par les services techniques de Bruxelles Environnement. Il est prévu de conserver une partie en site technique tandis qu'une autre partie serait aménagée à destination du public. C'est cette partie qui fait essentiellement l'objet de la demande.

Le projet vise un triple objectif :

- Créer un nouvel espace public ;
- Créer et améliorer de nouvelles connexions avec les voiries limitrophes et les Jardins du Fleuriste ;
- Réhabiliter et rénover quelques serres existantes

Plus concrètement, le projet prévoit :

- La démolition de 11 serres (n^{os} 1, 3, 4, 5, 6, 7, 11, 12, 13, 14 et 15) ;
- La démolition et la reconstruction à l'identique de 1 petite serre, 3 grandes serres, l'orangerie et la galerie (n^{os} 2, 8, 9, 10 et 19) ;
- La démolition et la reconstruction de 3 serres contemporaines (n^{os} 16, 17 et 18) ;
- La rénovation et l'extension du pavillon Médori (n^o 20) ;
- L'aménagement des abords (jardins des serres, accès de la rue des Horticulteurs et accès de la rue Mont Saint Alban.

1) Démolition-reconstruction des serres

Le projet ne prévoit pas la restauration des serres existantes en raison du budget élevé que nécessiterait l'entreprise mais conserve l'ensemble de leurs empreintes au sol et, parfois, les soubassements pour permettre une réversibilité future.

Les 7 petites serres à l'ouest de la cheminée seraient situées dans l'espace technique. La première est détruite et son empreinte reste au sol (dalle de pierre), la deuxième est démolie et reconstruite à l'identique, la troisième est évoquée, seuls les murets sont restaurés sur la quatrième et la boiserie démontée, la cinquième est évoquée, la sixième est comme la quatrième, la septième est évoquée.

La partie publique, appelée « jardins des serres », comprend les autres serres. À l'ouest, les trois grandes serres sont démolies et reconstruites à l'identique. Elles sont accessibles par la galerie, également démolie et reconstruite à l'identique, ou par les jardins et sont consacrées à la culture maraîchère. Les 5 petites serres suivantes sont démolies et évoquées au sol. Celle du milieu constitue un nouvel axe, au centre de la galerie, souligné par un fil d'eau central que les visiteurs pourront faire couler via une pompe à main. De part et d'autre, les murs de soubassement des petites serres seraient mis à disposition pour des zones de culture. À l'est, l'Orangerie et les serres, démolies et reconstruites à l'identique pour la première, de façon contemporaine pour les autres, dégagent un espace de rencontre.

La galerie et l'orangerie sont restituées avec des profils en acier de mêmes dimensions que ceux d'origine. Les portiques sont soit restaurés, éventuellement renforcés suivant l'étude de stabilité, soit restitués à l'identique.

Les 3 grandes serres sont restituées à l'identique, sauf en ce qui concerne les profils porteurs des vitrages qui seraient remplacés par des profils type murs rideaux en aluminium, pour des raisons d'étanchéité et d'entretien. Les portiques seraient donc réalisés avec de nouveaux profils en récupérant les goussets en fonte pour les assemblages. Il est envisagé de placer des doubles vitrages dans le cas où ces trois serres devraient être chauffées.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
Une petite serre est restaurée à partir des profils récupérés des autres petites serres.

Les 6 nouvelles serres sont entièrement vitrées, sans portique, avec un système de verre boulonné sous-tendu, assemblés avec seules articulations des profils en acier inoxydable faisant référence aux profils en fonte d'origine.

2) Rénovation et extension pavillon Médori

Le pavillon Médori est rénové. Il est isolé avec des matériaux naturels, type laine de lin ou de bois. La couverture d'ardoises serait remplacée par une couverture en zinc à joint debout. L'extension du pavillon Médori a pour but de mettre en place des sanitaires pour le public. Elle serait construite avec un soubassement en pierre de taille et un parement en fibre-ciment (béton architectonique aspect petit granit). Les châssis du bâtiment existant seraient en bois et ceux du nouveau volume en aluminium.

3) Accès rue des Horticulteurs

Un des pilastres de la grille d'entrée serait déplacé de 54 cm de manière à élargir l'accès. Celui-ci serait fermé par une grille à deux battants, l'un pour le passage des véhicules, l'autre destiné au passage des personnes (1,5 m de large). Le mur d'enceinte serait descendu pour être remplacé par une grille. La bordure est de la voie actuelle d'accès au site serait déplacée pour intégrer un trottoir légèrement surélevé permettant une séparation des flux. Ce nouveau trottoir serait réalisé en brique sur chant telle que projetée dans le jardin des serres

4) Accès Mont Saint Alban

L'accès existant serait légèrement déplacé vers le sud. Le cheminement est projeté en asphalte avec bordure béton non saillante. Le bâtiment existant sur le cheminement est démonté en conservant un muret d'environ 40 cm de haut. Le revêtement de sol à l'intérieur de l'ancien bâtiment deviendrait une brique sur chant identique à celle projetée dans le jardin des serres. Le volume du bâtiment serait évoqué par la mise en place d'une pergola réalisée au moyen de bois neufs ou de bois récupérés des serres démontées.

5) Aménagement des abords

Au centre du jardin, évoquant l'axe historique de l'accès au complexe de serres, deux grands parterres de forme rectangulaire ouvriraient l'espace et proposeraient de nouvelles zones de cultures. Les espaces seraient traversés par un cheminement diagonal en brique sur chant qui permet de mieux s'approcher des zones maraîchères. L'axe historique resterait engazonné par un mélange terre-pierre. Les abords directs des serres seraient également traités en brique sur chant. Le reste des revêtements utiliserait un matériau alternatif de type « Koers » ou similaire. Quant aux stationnements voiture, ils seraient repositionnés dans les accotements de la voie d'accès rue des Horticulteurs. En liseré sud du jardin, se retrouvent 3 rangs d'arbres fruitiers. 3 bandes fleuries souligneraient chacun des alignements et apporteraient couleurs et textures au pied des arbres. L'espace public serait séparé de l'espace technique par une double clôture de 1,35 m de haut pour 1,50 m de large et habillé d'une haie mélangée avec des plantes indigènes à épines.

Avis

La CRMS se réjouit que les serres du Stuyvenberg fassent l'objet d'une réhabilitation via un programme en cohérence avec l'origine de production horticole initiale du site, ouvert vers le quartier par le biais d'une participation citoyenne et en lien avec le projet de maillage vert. Toutefois, **elle n'approuve pas la philosophie d'intervention** visant la démolition complète des serres originales et la restitution uniquement d'une partie d'entre elles, d'autant qu'aucune étude sanitaire détaillée n'appuie cette décision. Dès lors, la Commission demande d'envisager en priorité la conservation d'un maximum de structures originelles sur base d'une analyse sanitaire fine. Elle insiste particulièrement sur les possibilités de restauration des structures métalliques constituant l'orangerie et la galerie.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



Fig. 2. Les serres du Stuyvenberg, avant 1913. Coll. Belfius Banque © ARB-SPRB.

Par ailleurs, les qualités paysagères et architecturales du site tiennent à la répétition rythmique des volumes de serres. Il est donc essentiel que cette séquence soit préservée en volumétrie et non uniquement d'un point de vue planimétrique. C'est pourquoi, la Commission demande également à ce que la limite entre les parties technique et publique du site ne vienne pas rompre l'enfilade de serres, et plaide pour le maintien d'une esplanade continue, dépourvue de toute zone de culture. D'autant que cette division du site induit la création d'un nouvel axe de symétrie qui n'est lié ni à l'accès au site ni au Jardin du Fleuriste. En outre, la CRMS plaide pour une conservation des structures verticales des serres, soit par la préservation des portiques d'origine soit par la restitution de portiques sans qu'ils supportent nécessairement des carreaux de vitrage.

Enfin, la CRMS s'étonne que les arbres remarquables présents sur le site ne soient pas mentionnés dans le dossier et demande de s'assurer que ceux-ci ne sont pas menacés par les aménagements prévus.

En conclusion, la Commission plaide pour une réaffectation du site des serres du Stuyvenberg à la hauteur des qualités architecturales et paysagères conçues par Henri Maquet et Emile Lainé, deux personnalités importantes ayant contribué, au service du roi Léopold II, à de nombreux aménagements sur le territoire de Bruxelles. Elle demande que le projet soit réorienté à la lumière de la valeur d'ensemble révélée notamment par l'étude historique réalisée en 2003 dans le cadre d'un précédent projet. Un plan et une contextualisation de la situation d'origine et des éventuels remaniements successifs devraient guider les lignes d'une nouvelle proposition plus respectueuse de la valeur patrimoniale du site et de sa composition paysagère originelle.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

c.c. à BUP-DPC : M. Muret, H. Lelièvre, S. Valcke
BUP-DU : J. De Bruyne